COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 15 septembre 2025

Paraphe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-200066645-20250915-76prime2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	**39**
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	39
Date de la convocation	04/09/2025
Certifié exécutoire le	16/09/2025
Date d'affichage	16/09/2025
Envoyé en préfecture le	16/09/2025

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

76'-2025 ANNULE ET REMPLACE 76-2025 Composition de la commission d'appel d'offres.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la démission de Jean Pierre Bort,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

Que la commission d'appel d'offre est composée comme suit :

CHAMPSEIX Serge, COUTURAS Alain, JARRIGE Didier, PEYRAMAURE Pierre, URBAIN Jean-Yves comme membres titulaires

BERNARD Sylvain, COIGNAC Gérard, PLAS Marcel, RUAL Bernard, TERRACOL Danielle comme membres suppléants

Avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la communauté de communes : M. JENTY Philippe, et Président de cette commission.

Fait à Treignac le 16/09/2025
Le Président Philippe JENTY